

Nom et coordonnées de l'école : EPPU Civrac de Blaye 18 route de Cézac 33920 Civrac de Blaye 05.57.68.11.90. Commune : Civrac de Blaye	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE Date : 10 novembre 2025
--	--

Circonscription de Blaye

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme Estelet

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Mme Hache (excusée)

Equipe enseignante :	Mme Bugeat, Mme Estelet, Mme Freynet, Mme Gardère. Mme Lacour.
Le maire ou son représentant :	M. Dumas, Mme Mathé
DDEN :	
Parents d'élèves élus	Mme Berthommé, Mme Boux, M. Cheylan, Mme Morice, Mme Dhont. (+ Mme Massias, et Mme Dumas, suppléantes)

Excusés : Mme Hache.

Début du conseil d'école : 17h35

Secrétaire de séance: Mme Lacour

-
- Règlement intérieur du conseil d'école -Fonctionnement et rôle du conseil d'école
 - Présentation des membres du Conseil d'école : sont membres du conseil d'école les enseignantes, le maire, ainsi que l'élue en charge des affaires scolaires, les parents d'élèves représentants élus au conseil d'école.
 - Résultats des élections de représentants de parents d'élèves.

La liste présentée par l'APE "*Pour nos enfants*" a été élue avec un peu plus de 87 % des suffrages exprimés. Le taux de participation a été de 52,38 %.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Effectifs à la rentrée 2025 et structure d'école

A la rentrée 2025, la sixième classe a été supprimée et l'école a retrouvé cinq années comme par le passé.

Concernant les ATSEM, Mme Audrey Thévenoux poursuit sa mission auprès des élèves de la classe de PS-MS en plus des heures de périscolaire. Mme Danaé Brisset a été embauchée pour venir en soutien dans la classe de GS-CP. Elle est présente dans la classe tous les matins de 8h20 à 11h20. Par ailleurs, elle intervient durant les créneaux périscolaires entre midi et 13h20 et le soir pour la garderie.

	PS-MS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
Effectifs classes	19	15	14	16	19
Effectifs niveaux	PS : 5 MS : 14	GS : 11 CP : 4	CP : 6 CE1 : 8	CE1 : 6 CE2 : 10	CM1 : 9 CM2 : 10
Familles (64)	11	10	11	15	18
PS : 5 - MS : 14 - GS : 11 - CP : 10 - CE1 : 14 - CE2 : 10 - CM1 : 9 - CM2 : 10					

Effectif total au 10 novembre 2025 : 83 élèves (contre 89 élèves à la rentrée 2024).

PS-MS : Mme Estelet et Mme Schott (le vendredi).

GS-CP : Mme Freynet

CPCE1 : Mme Gardère

CE1-CE2 : Mme Bugeat

CM1-CM2 : Mme Lacour

Pas d'AESH dans l'école ni de volontaire en mission service civique. Concernant ces derniers, la demande a été effectuée en juin comme habituellement mais les dotations étant très réduites, très peu d'école ont pu bénéficier du recrutement d'un volontaire.

b) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et de la Diversité

Lecture du règlement intérieur de l'école. Il est rappelé que l'acceptation du règlement intérieur se fait de façon implicite qu'il ait été signé ou non du fait de la fréquentation de l'établissement.

La Charte de la Laïcité et la charte de la Diversité ont été adressées aux membres du conseil au préalable afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront jointes à l'envoi du règlement intérieur de l'école.

c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Le protocole comporte plusieurs volets : un volet "prévention" et un volet "prise en charge de la situation". Présentation du plan de prévention (qui sera également annexé au PV du conseil d'école lors de son envoi aux familles).

Trois dimensions sont à prendre en considération pour caractériser une situation de harcèlement : le pouvoir, la fréquence et la nature des agressions. En milieu scolaire la situation de harcèlement se caractérise de la façon suivante :

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Evolution du questionnaire (passation à partir du CE2) cette année : les élèves qui le souhaitent ont la possibilité d'indiquer leur nom et / ou prénom afin que leur témoignage ne soit pas anonyme.

Mme Bugeat explique que la formation d'élèves médiateurs pourrait être envisagée et permettrait de créer un relais avec les adultes lors des conflits entre élèves. Malheureusement, la mise en œuvre de ce projet est corrélée à la possibilité de trouver des créneaux horaires disponibles dans l'emploi du temps des élèves pour le réaliser.

Par ailleurs, avec le nouvel agencement de la cour, les toilettes de l'école avaient été envisagées comme une zone sensible en termes de surveillance et l'emploi du temps de surveillance des enseignantes avait donc été adapté à cette contrainte. Mais depuis le début de l'année, il s'avère que cette zone est plus calme qu'auparavant, les élèves ne cherchent pas à s'y "réfugier".

L'équipe enseignante a mis en place un emploi du temps des jeux de cour en essayant de proposer des jeux variés, l'espace actuel reste réduit mais cela est provisoire. Cet espace a vocation à évoluer avec la pousse du gazon et la possibilité alors d'utiliser toute la cour. En revanche, l'utilisation des draisiennes et trottinettes est à repenser.

Mme Morice souligne que déjà l'an passé, la nécessité de travailler en partenariat avec le personnel périscolaire avait été évoquée sans que cela ne soit concrétisé. L'équipe indique que la difficulté réside dans le fait de disposer de temps de concertation (ces temps doivent être organisés en dehors du temps scolaire mais aussi périscolaire). Il serait également nécessaire d'avoir une personne référente au sein du personnel périscolaire. M. Dumas indique que cette mission pourrait être confiée à Mme Thévenoux qui devrait bénéficier d'une formation au BAFD en 2026 afin de pouvoir assumer cette charge (pour l'année 2025-2026 la mairie dispose d'une dérogation au regard des délais lors de la demande de mise en disponibilité de Mme Bresson jusqu'alors titulaire du BAFD).

d) Présentation du plan de continuité pédagogique

Apparu durant l'épidémie de Covid, le plan de continuité pédagogique n'a pas vocation à s'exercer lors de l'absence d'un enseignant en arrêt maladie, ni à destination d'un élève temporairement souffrant. En revanche, lors de situations similaires à celles de 2020, il sera alors mis en œuvre. Les enseignantes disposent à cet effet de l'ensemble des adresses courriels des parents afin de pouvoir communiquer avec les familles, transmettre des consignes, des documents pédagogiques, etc. A noter que généralement, et sauf demande spécifique de la famille, les courriels ne sont adressés qu'à un seul des deux parents. Si les parents souhaitent être informés tous les deux de façon systématique, il est demandé de le faire savoir à l'enseignante ou à la directrice.

e) Sécurité à l'école

Le plan Vigipirate est toujours en cours, ceci implique que :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;

- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée,
- Durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat-intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, ainsi que sur la sécurisation des activités périscolaires ou les manifestations recevant du public lors des fêtes de fin d'année scolaire, kermesses et autres événements organisés au sein des établissements.

L'école a bénéficié de la venue d'un agent de l'Education nationale membre de l'Equipe Mobile de Sécurité pour la rédaction du PPMS unifié. Certains éléments doivent être ajoutés pour le finaliser mais ce document a l'avantage de réunir toutes les procédures que ce soit en cas de risques majeurs ou d'intrusion. Par ailleurs, il s'applique à la fois pour le temps scolaire et périscolaire, là où il était nécessaire auparavant de disposer de deux PPMS (l'un pour le temps scolaire, le second pour les temps périscolaires). A ce sujet, M. Dumas indique que le personnel municipal a été sensibilisé au PPMS, les plans et zones de repli ou scénarios de fuite ont été exposés aux agents. Un exercice sera organisé spécifiquement durant le temps périscolaire avant les vacances de décembre.

Un exercice Attentat-Intrusion a été réalisé le 12 octobre avec un scénario de fuite. Les déplacements se sont faits dans le calme et tous les élèves ont trouvé refuge à l'arrière de la mairie sans bousculade. Néanmoins, il a été constaté que le signal d'alarme actuel (sifflet) n'est ni suffisamment efficient, ni très adapté à ce type d'alerte. Lors du premier conseil d'école de l'année 2024-2025, un constat identique avait été fait et l'équipe enseignante avait attiré l'attention de M. Dumas sur le fait qu'il serait opportun de profiter des travaux pour installer un système d'alarme plus adapté. Or, à ce jour, les travaux réalisés n'ont pas pris ce point de sécurité en considération. Sur ce point, M. Dumas indique que le coût de l'équipement aurait été très conséquent (autour de 14 000€) mais que des études sont en cours pour équiper chaque classe d'un système de boîtiers lumineux disposant de différentes couleurs selon les alertes et permettant à la fois de déclencher l'alerte "Attentat-intrusion" et l'alerte "Risques majeurs".

Par ailleurs, Mme Estelet précise que ces exercices ont essentiellement pour but d'entraîner les élèves à réagir en cas d'alerte sans que l'on puisse assurer la réalisation pleine et entière des consignes prévues mais en ayant acquis des réflexes permettant de se cacher ou de fuir dans le calme et d'agir avec bon sens.

Un exercice incendie a également été réalisé en septembre. Le système d'alarme nouvellement installé a fonctionné correctement.

Les comptes-rendus de chaque exercice ont été adressés aux personnes concernées (mairie, assistant de prévention, DSDEN 33).

f) Budgets municipaux

Le budget municipal dédié à l'école court sur l'année civile, en 2025, il est de 6 000 €. A ce budget s'ajoute un budget pour les transports scolaires de 1 500 €.

Le budget est réparti de la façon suivante : 700 € / classe dédoublée, 1200 € / classe CM1-CM2 et 1000€ / classe PS-MS. Cela représente en moyenne un montant de 55€/élève et permet de ne pas trop solliciter les familles pour l'achat de fournitures. Le reste du budget, 1000 € est alloué au fonctionnement du bureau (papier, plastifieuse, enveloppes, ...).

g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

L'équipe enseignante tient à souligner que la coopérative de l'école paie une cotisation/adhésion pour tous les élèves (d'un montant de 213,35 € cette année) et finance du matériel extra-scolaire et/ou des sorties, ceci également pour l'ensemble des élèves de l'école bien que toutes les familles ne participent pas au don sollicité en début d'année (plus d'un quart des familles). Or cette participation, facultative,

est en baisse depuis deux ans, elle s'élève à 792 € cette année pour une soixantaine de familles (1 158€ en 2024, 889€ en 2025). Frais déduits, ces cotisations représentent une somme d'environ 580 € ce qui représente autour de 7,20 €/élève. Pour comparaison, les actions/achats financés par la coopérative scolaire l'an passé ont représenté plus de 1800 € (soit plus de 20 €/élève).

Mandataires : Mme Freynet (et Mme Estelet en deuxième intention)

Le solde de la coopérative scolaire est de : 5 768,28 € (celui de l'an passé était de 5 461 €).

Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés avec des parents d'élèves, Mme Salzat Andrade et Mme Berthommé, en septembre.

h) Demande d'utilisation des locaux scolaires

Avec les nouveaux locaux, l'école dispose à présent d'une salle de motricité spacieuse qui peut être utilisée durant le temps scolaires par toutes les classes. Néanmoins, l'emploi du temps ne permettant pas à toutes les enseignantes de l'utiliser, Mme Bugeat et Mme Lacour disposent également de créneaux à la salle des fêtes. Ainsi les élèves de CE1-CE2 et de CM1-CM2 ont accès à la salle municipale les lundi et mardi après-midi. A noter qu'il est demandé aux élèves de venir dans une tenue appropriée afin de ne pas avoir à se changer à l'école.

Les classes bénéficient aussi de créneaux de bibliothèque le jeudi après-midi (de la GS au CM2, l'encadrement ne pouvant être assuré pour les MS).

L'accueil périscolaire se fait dans la salle de motricité qui dispose d'un espace afin que les élèves puissent s'asseoir, faire des jeux, lire ou mener des activités avec le personnel municipal.

i) Communication Parents/Enseignants/Direction/Mairie

Les informations concernant l'école sont transmises via le cahier de liaison des élèves. Aussi, il est rappelé aux parents de le consulter quotidiennement. Le cahier de liaison peut également permettre de transmettre des informations d'autres partenaires (association de parents, municipalité, bibliothèque) à destination des parents. Les enseignantes ne sont pas responsables de ces autres communications. Comme par le passé, les documents à destination de la mairie devront être remis au secrétariat (soit directement, soit par la boîte aux lettres de la mairie).

Il est demandé à l'association APE de bien indiquer le nom de la personne avec laquelle la communication se fait lors des échanges par voie électronique.

La communication par courriel se fait à la marge, soit pour des communications urgentes, soit pour l'envoi de pièces jointes, comme le procès-verbal de conseil d'école par exemple. Chacun doit garder en tête un droit à la déconnexion.

En outre, il est rappelé que les parents des élèves, à compter du CP, doivent avoir activé leur compte Educonnect pour accéder au Livret Scolaire Unique (LSU) de leur enfant. S'adresser à Mme Estelet en cas de difficulté.

- Parents/Enseignants

Comme indiqué dans le règlement intérieur, les parents ont la possibilité de prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant soit par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit par téléphone (au numéro de l'école). De même, un enseignant peut demander à rencontrer les parents. Chacun devra s'accorder à trouver le meilleur créneau horaire en tenant compte des disponibilités des uns et des autres. La directrice pourra être conviée à participer à cet entretien si les parents et/ou l'enseignant le juge opportun.

Du fait de la restitution des résultats aux évaluations nationales en début d'année, toutes les enseignantes de niveau élémentaire, proposent un rendez-vous au cours de la période 1. Pour les parents des élèves de CP, il en est de même au cours de la période 3. Les parents des élèves de

maternelle se voient proposés un rendez-vous au cours du premier trimestre. Enfin, au dernier trimestre, les enseignantes proposent également un second rendez-vous pour les parents qui le souhaitent.

Bien sûr, la communication via les réseaux sociaux dans le cadre professionnel des relations parents – enseignants est à proscrire. A titre privé, le cas échéant, les plus grandes précautions seront à prendre.

- Parents/Direction

Il est possible de prendre rendez-vous avec la directrice soit par l'intermédiaire du cahier de liaison, soit par téléphone, soit par courriel (e.civracdeblaye@ac-bordeaux.fr). Il est toujours préférable de demander un entretien plutôt que de rester avec des interrogations ou des doutes. Pour autant, il est possible qu'un délai soit nécessaire du fait des contraintes personnelles des uns et des autres.

c) Parents/Mairie

Il peut être demandé un rendez-vous avec M. le Maire par le biais du secrétariat.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux

Les trois grands axes du projet d'école sont communs aux écoles faisant partie du REP (Réseau d'Education Prioritaire). Ils sont les suivants :

- Optimiser la scolarité des élèves de la maternelle à la 3^{ème},
- Aider les élèves à construire un parcours ambitieux et à s'ouvrir au monde
- Accompagner les équipes et développer leur mieux-être professionnel

Du fait de l'évaluation d'école, le projet d'école sera entièrement révisé à la rentrée 2026.

b) Enseignement à la vie affective et relationnelle

Il s'agit, de façon globale, de transmettre des valeurs fondamentales comme le respect de soi et des autres, de prévenir les discriminations, de promouvoir l'égalité filles-garçons, de protéger contre toutes les formes de violences.

À l'école maternelle, les élèves apprennent les bases du lien à l'autre et du respect mutuel pour bien grandir et vivre ensemble. La sexualité n'est pas abordée avant le collège. Une attention particulière est portée au repérage d'enfants en danger et plus largement à la protection de l'enfance.

À l'école élémentaire, les élèves acquièrent des connaissances scientifiques plus précises sur leur corps et leurs émotions, pour vivre leur vie affective et relationnelle de façon libre, respectueuse et épanouissante. Ils apprennent à identifier des adultes de confiance et à respecter différents types de familles. La sexualité n'est pas abordée avant le collège. À partir du CM1, compte tenu de la puberté et du passage progressif de l'enfance à l'adolescence, des éléments de connaissance et de réflexion leur sont fournis pour appréhender de manière éclairée les changements qu'ils constatent et éprouvent. La sexualité n'est pas abordée avant le collège. Une attention particulière continue d'être portée à la prévention des violences.

Les plaquettes informatives dédiées seront adressées aux familles en marge de l'envoi du PV du conseil d'école. En premier lieu pour que les familles disposent d'informations fiables et également afin de ne pas laisser circuler de fausses informations distillées par des associations qui réinterprètent les programmes pour en donner une lecture détournée et partisane.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

Comme l'an passé, toutes les classes de l'école sont inscrites aux projets mathématiques organisés par la circonscription (Mme Hériaud, référente en mathématiques), ces projets continuent de prendre la forme de rallyes maths (adaptés au niveau des élèves).

Les différents projets déjà évoqués par les enseignantes :

- Comité Lecture de la PS au CE2
- CM2 : Petits Champions de la Lecture en partenariat avec la bibliothèque municipale Le 920.
- projet Jardin : besoin d'équipements, matériels, fournitures.
- GS-CP : déplacement au marché de St André (dans la continuité du projet marchande support de langage)
- GS-CP : projet "L'hôpital des nounours", déplacement prévu le 2 mars à l'hôpital Pellegrin.
- PS-MS-GS : projet "Les commerces" (à confirmer)
- Projet COTEAC CM1-CM2
- Projet COTEAC PS-MS
- PS-MS et CE1-CE2-CM1-CM2 : sortie Port des Salines / Maison Ecocitoyenne
- les ateliers de Noël seront reconduits cette année : mardi 16 décembre.
- *Pour Noël*, les classes se rendront au cinéma comme l'an passé le vendredi 19 décembre.

Mme Gardère envisageait de se rendre au moulin de Lansac avec ses élèves mais malheureusement celui-ci n'est plus ouvert à la visite. Un repli vers le Moulin de Porchères pourrait remplacer le projet initial.

Concernant les "ateliers de Noël", Mme Dhont interpelle l'équipe enseignante sur la possibilité ou non de dénommer ainsi les ateliers du point de vue de la laïcité (en référence à l'impossibilité qui avait été faite l'an passé auprès de l'APE de ne plus distribuer de calendrier de l'Avent). Renseignements pris à l'issue de la réunion, il s'avère que l'usage du mot Noël n'est pas proscrit. En effet, Depuis la loi de 1905, Noël est reconnu comme fête légale et jour férié, inscrit dans le code du travail. Si cette fête trouve ses racines religieuses, elle est aujourd'hui largement sécularisée et fait partie de notre patrimoine culturel commun. Par ailleurs concernant, l'usage des calendriers de l'Avent et pour préciser cette question sensible, une note du Ministre de l'Education nationale de décembre 2024 indique : *"Les calendriers de l'Avent, bien qu'issus d'une tradition liée au calendrier liturgique, sont devenus des objets sociétaux et peuvent être utilisés à des fins pédagogiques. Leur utilisation en classe peut donc être conforme au principe de laïcité, dès lors qu'ils ne véhiculent aucun contenu religieux (...). Dès lors, il est possible d'en tirer parti comme outil pédagogique pour enrichir les enseignements tout en restant vigilants quant au respect du cadre laïque."*

USEP : Vide ta chambre le 16 novembre de 9h à 17h. Tous les bénéfices seront reversés à l'association USEP.

Concernant la fête de fin d'année, elle devrait avoir lieu le vendredi 26 juin 2025. Elle prendra la forme d'un spectacle. Une tombola sera également organisée par l'équipe enseignante

c) Evaluation d'école

Comme cela a été expliqué par une communication dans les cahiers de liaison le 14 octobre dernier. Il s'agit d'un dispositif porté par le **Ministère de l'Education nationale** et le **Conseil d'Evaluation de l'Ecole**.

L'évaluation comporte deux phases complémentaires : une auto-évaluation suivie d'une évaluation externe.

Un des objectifs est réfléchir au fonctionnement de l'école dans le but d'identifier **les domaines de réussite** mais aussi les **axes d'amélioration**.

Il ne s'agit ni d'un contrôle, ni d'un audit, ni d'une évaluation des personnes. Il s'agit d'un bilan collectif permettant de mener une réflexion avec l'ensemble des partenaires pour améliorer le service public d'enseignement scolaire.

C'est une démarche participative qui associe tous les acteurs, un croisement de regards, une analyse collective suivie d'actions et de formation.

Mme Estelet présente le calendrier de l'évaluation et les différentes étapes.

Le 3 novembre, les questionnaires à l'intention des parents ont été adressés à tous les représentants légaux ayant indiqué une adresse électronique sur la fiche de renseignements. Sur les 120 retours possibles, l'équipe ne dispose à ce jour que de 37 réponses. La faible participation est un indicateur qui sera traité dans le rapport d'auto-évaluation.

Par ailleurs, Mme Freynet précise que le rapport d'auto-évaluation ne se limite pas aux seules analyses des réponses aux différents questionnaires (parents, élèves, personnels municipaux, enseignantes elles-mêmes) mais qu'il comporte aussi des volets d'analyse concernant les apprentissages, le suivi des élèves, l'enseignement, le bien-être de l'élève et le climat scolaire, les acteurs et le fonctionnement de l'école et concernant enfin l'école dans son environnement institutionnel et partenarial. Il s'agit donc d'un travail d'analyse très intéressant mais fastidieux et coûteux en temps.

Piscine

Parmi les questions reçues par le conseil d'école par l'intermédiaire des représentants de parents élus, une concernait la possibilité d'amener les élèves à la piscine pour au moins une séquence au cours de leur scolarité. En effet, Mme Berthommé explique que l'APE a relayé cette question du fait d'un grand nombre de demandes de parents à ce sujet, preuve que l'attente est très importante de leur côté. Cette question avait déjà été évoquée à l'occasion de l'ouverture de la piscine l'Hippocampe à St André de Cubzac sans que l'équipe enseignante ne donne suite du fait du coût inhérent à l'activité (transport et entrées).

Mme Estelet s'interroge néanmoins sur l'ampleur de cette demande dans la mesure où la question de la piscine ne figurait que dans une seule suggestion parmi les réponses (anonymes) au questionnaire adressé aux parents à l'occasion de l'évaluation d'école. Une seule demande sur les 37 réponses reçues au jour de la réunion. Pour explication, Mme Berthommé indique que les parents s'adressent plus facilement aux parents élus pour relayer leurs demandes ou interrogations.

Si elles ne s'opposent pas au fait d'accompagner les élèves à la piscine dans la mesure où cet enseignement est inscrit dans les programmes (lorsqu'il peut être mis en œuvre), les enseignantes admettent toutefois des réticences. D'une part concernant toujours le coût (qui, en Gironde, ne peut pas être pris en charge par l'OCCE, le financement revient donc à la mairie comme pour toutes les autres activités pédagogiques obligatoires), d'autre part du fait de l'éloignement de la piscine et du temps qui serait consacré à cette activité au détriment des apprentissages fondamentaux. En effet, une séance de 45 minutes dans l'eau nécessitera de quitter l'école durant 2h15 / 2h30 (trajets + habillage / déshabillage estimés à environ 1h30). Les enseignantes précisent également que l'activité nécessite de s'assurer de l'accompagnement de parents (toutes les semaines pendant dix semaines) pour aider dans les vestiaires mais aussi, au moins un parent, pour encadrer un groupe d'élèves dans le bassin (pour cela le parent accompagnateur devra avoir passé un agrément spécifique d'Intervenant Extérieur Bénévole, IEB).

De son côté, l'APE, très investie, a pris soin de se renseigner auprès de la piscine et d'estimer le budget nécessaire. Cette estimation se situe autour de 3 000 €. L'APE propose de participer au financement de cette somme, pour partie, dans les années à venir. Concernant l'encadrement, l'APE assure disposer de parents volontaires et bénévoles prêts à suivre la formation pour passer l'IEB et accompagner les élèves.

M. le Maire a également étudié le questionnement des parents. La lecture faite par l'OCCE 33 de la circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008 ne permettant pas le financement pour tout ou partie de l'activité par la coopérative scolaire, M. Dumas envisage que la mairie puisse apporter son soutien financier en complément de l'association de parents d'élèves (une convention permettrait à l'APE d'effectuer un don auprès de la mairie pour le financement de l'activité).

Si un financement était possible et si l'enseignement s'avérait pouvoir être porteur et en cohésion avec les attendus des programmes, les enseignantes pourraient donc envisager de proposer un cycle "piscine" aux élèves au cours de leur scolarité. Des démarches plus précises seront donc entamées au second trimestre.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide (pôle ressources, RASED...)

Pour l'ensemble de la circonscription de Blaye, le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés se compose de cinq psychologues de l'Education nationale (Mme Blondeau pour notre école et pour cinq autres du secteur : St Mariens, St Yzan, St Girons, Teuillac, Pugnac), et quatre enseignants spécialisés dont deux en charge de l'aide à dominante pédagogique et deux autres sur le volet rééducation. Ces quatre enseignants spécialisés ont vocation à intervenir auprès des écoles de toutes la circonscription (une soixantaine), les écoles du REP, dont Civrac de Blaye donc, ne sont pas prioritaires (du fait des dispositif dédoublé en particulier). Les locaux se situent à la Maison des Services au Public à St Savin.

Les aides spécialisées contribuent à prévenir et à réduire les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages, dans leur parcours scolaire. Malheureusement, certains postes d'enseignants spécialisés n'étant pas pourvu, le RASED est contraint de prioriser ses interventions. Tous les acteurs déplorent des conditions d'aide qui ne sont pas à la mesure des besoins.

Les membres du RASED ont deux missions principales :

- **La prévention** qui concerne tous les élèves
 - **La remédiation** qui s'adresse aux élèves en difficulté d'apprentissage.
- Ils font partie de l'équipe éducative des écoles où ils interviennent.

L'analyse des difficultés dans le RASED, avec les enseignants, les directeurs d'école, les familles, permet de mettre en place l'accompagnement le plus adapté à la problématique rencontrée par l'élève, afin de l'aider à progresser dans sa classe.

L'intervention du RASED se fait en étroite collaboration et en complémentarité avec les enseignants et les familles. Les élèves scolarisés dans une classe bénéficiant du dispositif dédoublé ne peuvent être pris en charge par le RASED. Lorsque cela est nécessaire, il peut être conseillé aux parents le recours à des professionnels extérieurs à l'école : assistants sociaux, orthophonistes, médecins, psychologues, Centres Médico-Psychologiques (CMP), etc. Néanmoins, il est évident que le manque de professionnels sur le territoire de la Haute-Gironde pénalisent les familles et leurs enfants.

Il est également préconisé de rédiger un PPRE pour expliciter ce qui est mis en place pour apporter une l'aide spécifique de remédiation.

b) Structures spécialisées (ULIS, UPE2A...) et partenaires associés

Si l'école ne dispose pas de structures spécialisées dans son enceinte, les élèves dont le profil le nécessite, pourront néanmoins intégrer une de ces structures dans une école alentour (Ecole de St Savin, de Saint Christoly de Blaye, de Cézac).

c) Objectifs et actions cycle 3

Le cycle 3 englobe aussi la classe de 6^{ème}. Dans un souci de liaison école –collège, des réunions écoles-collège réunissant les enseignants du cycle ont lieu régulièrement. Des projets et des thèmes communs sont également élaborés de façon que les élèves de CM2 et de 6^{ème} travaillent ensemble. Mme Sophie Viry est la coordinatrice du REP.

MAIRIE

l) L'inauguration de l'école

Les travaux étant à présent terminés (bien que des réserves restent à lever et des finitions à effectuer), l'école a pu être inaugurée le samedi 8 novembre. Cette manifestation a réuni de nombreuses Civracais et Civracaises mais a aussi vu la présence de la famille de Mme Paulette Fricain dont le nom a été choisi pour baptiser l'école.

M. Dumas répond à une des questions des représentants de parents élus concernant la sécurisation des abords de l'école. Il indique que le trottoir va être refait très prochainement, d'une hauteur suffisante pour éviter le stationnement devant l'école. Une barrière de protection sera également positionnée devant le portail d'entrée et sortie. En revanche, la société en charge de l'électricité pose problème car elle refuse d'intervenir pour le câblage de la gâche électrique du portail ainsi que pour le raccordement des "splits" de la classe maternelle. De même, les sols du réfectoire seraient à refaire car le revêtement se tache très rapidement. L'entreprise qui est déjà revenue avant la rentrée refuse d'intervenir à nouveau. Le sol de la classe de Mme Lacour reste à refaire, les travaux initialement prévus au cours des vacances d'automne ont été repoussés pour des raisons budgétaires compréhensibles.

Concernant Internet et les connexions, des câbles Ethernet permettent à présent de relier un ordinateur directement au réseau (classes, bureau direction). Par ailleurs, un système de boîtiers Wifi via la connexion Ethernet va permettre de connecter chaque classe au Wifi (six boîtiers en attente).

Fin du conseil d'école : 19h15

Prochain conseil d'école aura lieu le :

Fait à Civrac de Blaye le 10 novembre 2025

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole
Mme Estelet

Le Secrétaire de séance,
Mme Lacour